

## **Compte rendu de la séance avec Monsieur A. Hodgers, Conseiller d'État en charge du Département du territoire au sujet du PLQ Lullin, en date du 17 mars 2025**

### Personnes présentes :

M. et Mme Pallier et M. et Mme Jenny, représentant le Comité référendaire  
MM. Lavorel, Ronchietto, Truan et Mme Ana Ferrer, représentant la Commune  
Représentants de l'OCT (office cantonal transports)  
Représentants de l'OU (office de l'urbanisme)

Monsieur A. Hodgers fait une brève introduction en expliquant les raisons qui ne lui permettent pas de reprendre le projet à partir d'une nouvelle consultation du voisinage et d'une page blanche ainsi que le souhaiterait les référendaires et leur demande quelles sont leurs propositions permettant de justifier leur démarche et de corriger le projet du PLQ.

Force est de constater que M. Pallier n'a pas de proposition concrète qui permette d'envisager une grande modification du projet autre que celle qui consiste à revoir la densification du bâti à la baisse. M. Hodgers a profité de rappeler que la parcelle se trouve en zone 4B développement et non pas en zone 5 tel que c'est le cas du Parc des Crêts par exemple. La densité prévue sur la parcelle du PLQ est donc de 0,8 et que ceci n'est pas négociable.

M. Jenny a ensuite abordé quelques aspects liés à la mobilité. Il constate que suite au refus de la servitude de passage, l'OCT prévoit l'accès au PLQ par le chemin Lullin depuis le chemin de Roday, le chemin Lullin restant fermé à la hauteur de la garderie.

L'OCT confirme et ajoute que pour pacifier le quartier, le chemin de Roday serait mis en sens unique en direction de la route d'Annecy sur un secteur entre les numéros 3 et 10 mais resterait en double sens jusqu'à la route d'Annecy ainsi que jusqu'au giratoire de la route de Moillebin (voir schéma). Par ailleurs une variante a été évoquée par l'OCT qui permettrait que le chemin de Roday puisse être prolongé en double sens depuis la route d'Annecy jusqu'au chemin Lullin.

De plus, les référendaires craignent qu'avec l'arrivée de 300 habitants, soit environ une centaine de véhicules supplémentaires, la sécurité des piétons soit remise en cause sur le chemin Lullin. Ils oublient que le trafic de transit aura disparu et que les piétons seront donc en meilleure sécurité puisqu'il ne s'agira plus que du trafic des riverains eux-mêmes.

En conclusion M. Hodgers précise que les services de l'État sont ouverts à collaborer durant les 3 prochains mois avec les référendaires pour trouver des solutions qui répondent à leurs préoccupations concrètes, pour autant qu'ils veuillent bien être précis dans leurs demandes et que celles-ci soient acceptables, à savoir que la norme de densité de 0,8 et plus globalement le cadre légal soit respecté. Après ce délai, le Conseil d'État soumettra le PLQ au Grand Conseil pour approbation.